



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN,

Absents : M. Laurent CLÉMENT

Pouvoirs : M. Laurent CLEMENT pour M. Nathalin CLEUET

Secrétaire de séance : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Date de convocation : 19 novembre 2019	Nombre de conseillers municipaux :
	- en exercice : 11
Date d'affichage : 19 novembre 2019	- présents : 10
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

M. Noel Vivion demande qu'il soit cité sur le compte rendu concernant l'idée de la création d'un barrage à l'aide de bottes de paille et d'une bâche de protection sur le plan d'eau.
C'est désormais chose faite.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Aliénation et acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Combe
2. Mécénat Sorégies pour les illuminations de Noël
3. Demande d'exonération de la taxe foncière
4. Création de poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe
5. Décision modificative au budget assainissement

Questions diverses

- 100 ans
- Matériel
- Le Paradis
- Plan d'eau
- Elagage
- Sanitaires place du 1^{er} juin
- Fin d'année

DELIBERATION 2019-73 : Aliénation et acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Combe

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 septembre par délibération n°2019-58, il avait été décidé d'aliéner une partie du chemin rural au lieu-dit Combe.

M. Roger Orvain a été mandaté comme commissaire enquêteur pour organiser l'enquête publique qui aura lieu du 2 décembre 2019 au 18 décembre 2019.

Une permanence sera établie le lundi 2 décembre 2019 10h à 12h et le mercredi 18 décembre de 10h à 12h.

A la demande de M. Orvain il est demandé de modifier la délibération afin d'ajouter l'acquisition dans la procédure de régularisation du chemin.

Il est rappelé que les frais de notaires seront à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'approuver** l'aliénation et l'acquisition d'une partie du chemin au lieu-dit Combe
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION 2019-74 : Mécénat Sorégies pour les illuminations de Noël

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de mécénat de la Sorégies concernant la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de Noël à titre gracieux.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et pourra faire l'objet d'un renouvellement à date anniversaire par un avenant précisant expressément la valorisation pour le mécène du don.

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant du don pour la campagne 2019 de pose et dépose des guirlandes lumineuses. La contribution est évaluée à la somme de 652€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **D'accepter** le mécénat du groupe Energies Vienne.
- **De donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

DELIBERATION 2019-75 : Demande d'exonération de la taxe foncière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents, une demande d'exonération de la taxe foncière non bâtie sur une surface de 80 ha de terres converties en agriculture biologique.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal peut être sollicité dans l'année qui suit la conversion. L'exonération peut être sur une durée de 5 ans.

Il est rappelé que les taxes locales n'ont pas été réévaluées depuis plus de 14 ans. Les finances locales sont de plus en plus réduites.

Le Conseil Municipal n'est pas contre le système d'agriculture biologique mais redoute que d'autres demandes lui parviennent créant un manque important de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

9 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention

- **de ne pas exonérer** les parcelles reconverties en agriculture biologique dans le cadre de la taxe foncière non bâtie.

DELIBERATION 2019-76 : Création de poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, suite à un avancement de grade, il est demandé de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétariat de mairie.

A compter de la date de validité de la présente délibération, l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est créé.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

- **de créer** un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

DELIBERATION 2019-77 : DM budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la constitution du budget assainissement, un article n'avait pas été assez abondé pour permettre de s'acquitter des factures de « Eaux de Vienne » concernant l'exploitation du réseau collectif. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

c/ 61523 (011) : réseaux : +474.68€

c/ 70611 (70) : redevance d'assainissement : -474.68€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'approuver** la décision modificative comme suit :

c/ 61523 (011) : réseaux : +474.68€

c/ 70611 (70) : redevance d'assainissement : -474.68€

Questions diverses

- 100 ans

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 5 janvier prochain une administrée de la commune fêtera ses 100 ans. Il propose de mettre à disposition de la famille la salle polyvalente pour leur permettre de célébrer cet anniversaire.

- Matériel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a eu une démonstration de matériel pour permettre de désherber sans produit phytosanitaire. La démonstration concluante a été faite avec Cap Motoculture et le concepteur de ce matériel la société Oeliatec. Il s'agit de brûler les herbes avec de l'eau à 120° sous forme de micro gouttelettes en passant 3 à 4 fois par an dans les premières années. Le matériel a un coût à l'achat de 22 000€ HT.

Les conseillers demandent d'envisager une seconde démonstration avec d'autres communes afin de prévoir une mutualisation d'un achat éventuel.

- Sécurité routière

Le conseil municipal est informé que le radar pédagogique est installé et en cours de fonctionnement à l'entrée du bourg sur la RD741.

- Le Paradis

Monsieur le Maire informe que M. Girard, maître d'œuvre pour les travaux de la grange du Paradis sera sur site jeudi 28 novembre à 10h.

- Plan d'eau

M. Noel Vivion informe que les escaliers amenant au plan d'eau sont glissants. Il demande s'il est possible d'apposer du grillage pour sécuriser les marches.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise MPS doit venir changer les luminaires dans le petit bosquet suite à l'acte de vandalisme commis cet été.

Il est demandé d'étudier la possibilité d'installer d'autres luminaires à détecteurs pour une question d'économie d'énergie.

- Elagage

Il est rappelé que M. Sylvain Faugeroux doit venir élaguer les arbres rue de la gare le mardi 3 décembre. Il interviendra également rue de la Croix pour l'élagage de chênes jouxtant le jardin de M. et Mme Labarussia.

- Sanitaires place du 1^{er} juin

Un nouveau devis de l'entreprise STPR a été reçu en mairie. Les travaux s'élèvent à 4 678.80€ TTC.

Une autre solution est envisagée avec l'entreprise Jean Yves Fumeron et l'achat de matériel - type pompe de relèvement - par la commune pour un coût inférieur.

- Fin d'année

Mme Annick Biguet et Mme Armelle Hatry-Chatelain demandent si le conseil renouvelle l'offre de mettre à disposition un sapin aux commerçants de la commune.

La réponse est oui.

La préparation de la salle polyvalente pour le goûter de fin d'année des aînés du 11 décembre est prévue le lundi 9 décembre.

Le repas de fin d'année du conseil municipal et des agents communaux aura lieu le jeudi 19 décembre. Il convient de rappeler ici que ce sont les conseillers qui participent au financement de ce repas.

M. Noel Vivion et M. Nathalin Cleuet demandent la possibilité d'acquérir un charriot à débarrasser la vaisselle pour la salle polyvalente.

Mme Alison McDonagh présente une offre pour un charriot à 2 étages au prix de 245.17€ TTC. L'offre est acceptée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Vivion faisant état des nuisances sonores des éoliennes du parc des Courtibeaux.

Il est envisagé de joindre ce courrier au responsable du gestionnaire du parc l'entreprise Greensolver pour une demande de pose d'un sonomètre.

Fin de la réunion 22h30